

[Traduction]

place de nouveaux programmes de coopération entre le Conseil et le secteur privé. Pour le moment, nous n'avons pas de programme de cette nature, sauf le programme des Bourses de recherche du Canada, que j'ai mentionné plus tôt, dans le cadre duquel nous fournissons des contributions égales à celles du secteur privé. Cependant, comme je l'ai également précisé, la contribution réelle du secteur privé à ce programme a été à peu près nulle, ce qui signifie que la majeure partie de ce budget est provenue dans l'ensemble des dotations universitaires. On ne peut donc pas comparer la situation entre les deux Conseils.

**Le sénateur Stewart (Antigonish-Guysborough):** Est-ce parce que vous ne disposez en fait que du deuxième mécanisme?

**M. Heintzman:** À l'heure actuelle, c'est vrai.

**Le sénateur Stewart (Antigonish-Guysborough):** Je vais donc vous poser une autre question qui découle de cette réponse et de certains commentaires figurant dans votre mémoire. Vous avez dit que vous avez reçu des sommes très importantes, essentiellement parce que vous pouviez définir le «secteur privé» de manière très large. Vous nous avez ensuite donné une sorte de ventilation en disant que, sur les 24,7 millions de dollars de contributions admissibles du secteur privé, 42,4 p. 100 provenaient des dotations et fondations universitaires, 13,9 p. 100 des fondations privées, et 14,9 p. 100, soit environ 3,7 millions de dollars, d'entreprises privées.

Si j'ajoute ces pourcentages, je n'arrive pas à 100 p. 100. Quelle est donc la partie que vous avez jugé utile de négliger?

**M. Heintzman:** Si vous le permettez, nous allons reprendre ces pourcentages tels qu'ils figurent dans la colonne: 14,9 p. 100 des entreprises, 12,7 p. 100 des particuliers, 0,9 p. 100 des sociétés d'État, 6,9 p. 100 d'organisations privées à but non lucratif, 13,9 p. 100 de fondations privées, 7,9 p. 100 d'organisations caritatives, 42,4 p. 100 de dotations et fondations universitaires, et 0,8 p. 100 d'autres sources. On me dit que tout cela fait 100 p. 100.

**Le sénateur Stewart (Antigonish-Guysborough):** Voici ce que je veux savoir: sur ce total, combien auriez-vous reçu, directement des universités ou par le Conseil, sans ce programme? Autrement dit, dans quelle mesure ce programme a-t-il stimulé les contributions à la recherche dans vos disciplines?

**M. Heintzman:** Comme je l'ai dit dans mes remarques liminaires, c'est quelque chose qu'il nous est impossible d'établir pour le moment. Nous devons attendre les résultats de l'étude entreprise par le MESTC en collaboration avec les Conseils.

Nous pouvons toutefois supposer qu'une partie considérable de ces sommes ne représente pas de nouveaux crédits à la recherche et n'ont pas été attirés dans le réseau universitaire par le programme de jumelage des fonds. Je suis poussé à tirer cette conclusion lorsque je constate le pourcentage beaucoup plus élevé des contributions venant des fondations universitaires, par rapport à celles émanant directement du secteur privé.

[Traduction]

Tant que nous n'aurons pas étudié plus attentivement l'origine et les motivations exactes des donateurs du secteur privé et des organismes caritatifs privés, je ne pourrai pas vous donner de réponse plus précise.

**Le sénateur Stewart (Antigonish-Guysborough):** Examinons donc les 14,9 p. 100 représentant les contributions des entreprises privées. Ce chiffre comprend-il les contributions aux campagnes de collecte de fonds que peuvent organiser les universités, par exemple pour construire une nouvelle faculté des sciences sociales?

**M. Heintzman:** Je ne pense pas que de telles contributions aux frais généraux seraient admissibles. Je crois qu'elles seraient rejetées. Toutefois, les contributions du secteur privé fournies aux universités dans le cadre d'une campagne générale destinée à appuyer un domaine particulier de recherche seraient admissibles. Autrement dit, si je comprends bien votre question, il est concevable qu'une partie considérable de ces 14,9 p. 100 aurait de toute façon été envoyée aux universités par le secteur privé, dans le cadre des campagnes régulières de collecte de fonds. C'est possible mais on ne peut l'affirmer avec précision pour le moment.

En ce qui concerne les contributions qui seraient fournies pour la construction d'une nouvelle faculté, par exemple, je crois qu'elles seraient inadmissibles au titre du programme de jumelage des fonds.

**Le sénateur Stewart (Antigonish-Guysborough):** Je n'ai pas pris un bon exemple. Je connais une université qui vient de lancer une campagne de collecte de fonds car elle a l'intention de doter une chaire en civilisation humaine, la chaire Saint-Thomas d'Aquin. Je suppose que les sommes recueillies dans ce contexte seront admissibles au fonds de contrepartie. Je soupçonne toutefois que cette université réussirait à obtenir cet argent même si le programme n'existait pas.

**M. Heintzman:** Mais après l'avoir reçu, elle pourrait le déclarer.

**Le sénateur Stewart (Antigonish-Guysborough):** Le sénateur Marsden vous a posé quelques questions au sujet des centres d'excellence. Existe-t-il un plan de centre d'excellence en sciences humaines et sociales?

**M. Heintzman:** Pour le moment, nous n'avons pas de plan bien élaboré à ce sujet, parce que nous avons toujours été très loin de disposer des fonds requis pour entreprendre une planification détaillée.

Certes, nous avons réfléchi au problème, et nous y réfléchissons encore, en collaboration avec les autres Conseils, du fait de l'initiative annoncée par le gouvernement dans ce domaine. Cela dit, nous n'avons pas de plan de centres d'excellence en sciences humaines et sociales.

Nous pensons qu'il est important, tout comme le gouvernement, d'essayer de focaliser les ressources financières de manière à renforcer et à nourrir l'excellence. Notre Conseil est très favorable à l'approche qu'on retrouve souvent aujourd'hui, lorsqu'on parle des centres d'excellence, c'est-à-dire qu'il devrait s'agir de réseaux permettant à des chercheurs de très